

Séance publique du 12 juin 2006

Délibération n° 2006-3433

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : **Secteur de la Grappinière - Opération d'aménagement - Bilan de la concertation**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 mai 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par délibération n° 2005-2820 en date du 11 juillet 2005, le conseil de Communauté a approuvé les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation préalable qui s'est ouverte relativement au projet global d'aménagement dans le secteur de la Grappinière à Vaulx en Velin, en application de l'article L 300-2 du code de l'urbanisme.

Ce projet global doit concourir à :

- renforcer l'attractivité du quartier par la mixité des fonctions et des typologies d'habitat, l'amélioration du cadre de vie et de l'organisation des déplacements,
- accompagner la desserte en transports en commun et la réalisation, par le Sytral, du terminus de la ligne forte de trolleybus C 3, désenclaver et irriguer le territoire par la création de rues publiques et le développement de la liaison avec les territoires limitrophes,
- restructurer le centre commercial et repositionner une offre adaptée au maintien d'un service de proximité performant,
- préparer la diversification de l'habitat et des fonctions par la délimitation d'îlots et la mise en valeur de droits à construire,
- différencier et qualifier des espaces publics et privés, en leur donnant une forte dimension paysagère,
- accompagner la résidentialisation du patrimoine bâti de l'Opac du Grand Lyon qui en assurera la maîtrise d'ouvrage,
- accompagner la restructuration du groupe scolaire dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par la commune de Vaulx en Velin.

La concertation préalable s'est déroulée du 28 octobre 2005 au 5 mai 2006.

Le projet a été l'objet d'une présentation aux habitants au cours d'une réunion publique présidée par monsieur le maire de Vaulx en Velin, avec le vice-président de la Communauté urbaine, et monsieur l'adjoint à l'urbanisme de la commune de Vaulx en Velin.

Un dossier détaillé présentant le projet a été mis à disposition du public dans les lieux suivants :

- à l'hôtel de ville de Vaulx en Velin, direction du développement urbain, place de la Nation à Vaulx en Velin, du lundi au vendredi, aux heures habituelles d'ouverture,
- dans les locaux du grand projet de ville (GPV), d'abord au local projet de la Grappinière - rue René Troussel à Vaulx en Velin, le mardi après-midi aux heures habituelles d'ouverture - puis au local centre-ville, rue Emile Zola à Vaulx en Velin,

- au siège de la Communauté urbaine, service de l'urbanisme opérationnel, 20, rue du Lac à Lyon 3°, du lundi au vendredi, de 9 heures à 16 heures.

Les cahiers mis à disposition du public n'ont recueilli aucune remarque.

Il est donc proposé de maintenir les objectifs et principes, la composition et la programmation de cette opération d'aménagement qui devrait se réaliser sous forme de zone d'aménagement concerté (ZAC).

Conformément aux textes en vigueur, une délibération distincte et ultérieure approuvera la création de la ZAC et détaillera le contenu du projet et ses modalités de mise en œuvre.

Préalablement à la création de la ZAC et conformément aux textes en vigueur, une étude d'impact sera mise à disposition du public ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve le bilan de la concertation préalable à la création d'une ZAC, dans le secteur de la Grappinière à Vaulx en Velin.

2° - Maintient le projet, les objectifs et principes, la composition et la programmation de ce projet d'aménagement.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,